

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1892)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE572

présenté par

M. Herth, M. Barbier, M. Straumann, M. Abad, M. Marc, M. Le Ray, M. Dhuicq, Mme Dalloz,
Mme Genevard, Mme Vautrin et M. Lamblin

ARTICLE 13

A l'alinéa 31, après la première occurrence du mot :

« représentant »,

insérer les mots :

« d'une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Il ne peut s'agir que d'un représentant d'une des associations agréées dans la zone d'action de la Safer ; il ne peut les représenter toutes. Il en va de même concernant les fédérations des chasseurs.